



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS HAUT VAL D'ALZETTE

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL

Cette présentation brève et synthétique vise à permettre aux citoyens de saisir les enjeux du document financier présenté (article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les données sont issues du compte administratif 2021 et correspondent aux opérations réelles.

Résultat d'exécution du budget principal :

	Montant
Recettes de fonctionnement	7 953 262.39 €
Dépenses de fonctionnement	8 249 917.17 €
Résultat d'exercice de fonctionnement	- 296 654.78 € €
Résultat cumulé de fonctionnement (report du 002 inclus)	- 417 297.02 €
Recettes d'investissement	16 980 473.45 €
Dépenses d'investissement	12 773 615.47 €
Résultat d'exercice d'investissement	4 206 857.98€
Résultat cumulé d'investissement (report du 001 inclus)	1 732 039.23 €
Résultat global de clôture ou fonds de roulement 31/12	1 314 742.21 €
Solde des reports d'investissement	270 236.15 €

I. Les ratios financiers réglementaires

Ratios	Valeurs 2021	Moyenne nationale des groupements à fiscalité propre 2020 (15 000 à 30 000 habitants)
① Dépenses réelles de fonctionnement / population	282 €	314 €
② Produit des impositions directes / population	175 €	295 €
③ Recettes réelles de fonctionnement / population	261 €	377 €
④ Dépenses d'équipement brut / population	420 €	85 €
⑤ Encours de dette / population	584 €	204 €
⑥ Dotation Global de Fonctionnement / population	40 €	44 €
⑦ Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	21.8 %	40.1 %
⑧ Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	110.2 %	88.3 %
⑨ Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	161.0 %	22.5%
⑩ Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	223.8 %	54.2 %

Interprétation des ratios réglementaires :

La CCPHVA dépense moins que les autres collectivités de même strate (ratio 1) pour son fonctionnement tout en ayant des recettes inférieures (ratio 3) en comparaison à ces mêmes collectivités. Elle prélève moins d'imposition directe (ratio 2) par habitant. Elle perçoit moins de dotation de l'état que les autres établissements de coopération intercommunale (EPCI) de même strate (ratio 6).

La CCPHVA investit beaucoup pour son territoire (ratio 4) et son taux d'équipement est significatif (ratio 9). Sa dette par habitant est supérieure aux autres EPCI de même strate (ratio 5) mais ce ratio inclus 2 emprunts relais (dette moyen terme). Le ratio tombe à 300 € par habitant en tenant compte de cette donnée.

Ces dépenses de personnel sont maîtrisées et leur poids dans les dépenses se limitent à 21.8 % (ratio 7).

La marge d'autofinancement courant (ratio 8) est supérieure au seuil d'alerte de 100% et à celui des autres EPCI de la strate.

II. L'évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement et leur structure

a) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement et leur structure : budget principal

Typologie de dépenses	2020	2021	Evolution
Charges à caractère général (chap 011)	2 068 701	2 398 414	15,9%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	1 560 518	1 795 314	15,0%
Attribution de compensation (art 73921)	1 080 639	1 127 495	4,3%
Reversement sur FNGIR (art 73923)	1 612 690	1 612 690	0,0%
Contingents et participations obligatoires (autres articles 655)	0	83 690	
Subventions versées (art 657)	168 415	851 351	405,5%
Autres charges de gestion courante (autres articles 65)	143 107	236 333	65,1%
Intérêts de la dette (art 66111)	49 896	141 741	184,1%
Charges exceptionnelles (chap 67)	10 933	600	-94,5%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 694 900	8 247 628	23,2%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé en 2021 sous l'effet de nombreuses régularisations entre l'exercice 2020 et 2021.

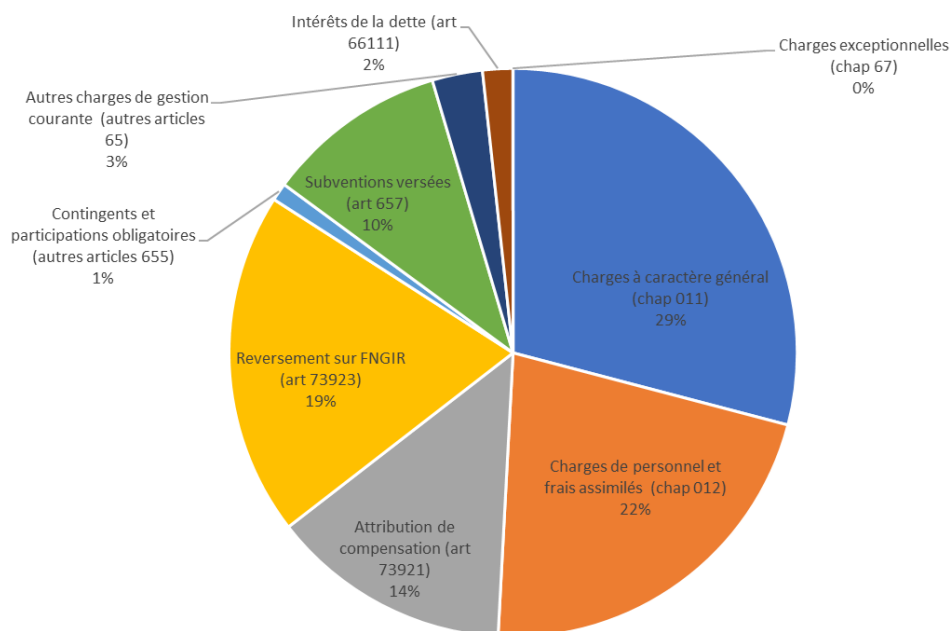
A titre d'exemple, les fonds de concours 2019 et 2020 (327 000 €) pour le fonctionnement de la piscine sur le territoire de Villerupt ont été versés en 2021. Le versement de la dotation liée au balayage complémentaire à destination des communes membres a représenté plus de 71 900 € sur 2021 au titre des années 2020. La participation 2020 aux organismes de regroupement (108 452 €) a été versée sur 2021.

L'année 2021 marque également le début des premières dépenses de fonctionnement de l'Arche dont la création administrative a pris du retard et a entraîné une prise en charge financière par le budget de la CCPHVA. Les dépenses 2021 représentent environ 190 000 €.

2021 est aussi la première année de mise en œuvre du contrat de performance énergétique liée à l'éclairage public (154 600 €).

Le reversement de fiscalité aux communes progresse de 4.3% (+47 000 €).

Structure :



b) Evolution des recettes réelles de fonctionnement et leur structure : budget principal

Typologie de recettes	2020	2021	Evolution
Atténuation de charges (chap 013)	6 304	43 719	593,6%
Produits des services (chap 70)	105 013	176 944	68,5%
Produit des taxes directes (73111)	4 027 125	1 990 242	-50,6%
Fraction de TVA (art 7382)	0	2 561 251	
FPIC (art 73223)	487 385	520 215	6,7%
Autres taxes (Autres articles chap 73)	0	55 087	
Dotation global de fonctionnement (art 74124 et 74126)	1 135 058	1 163 711	2,5%
Participations (art 747)	1 008 309	981 534	-2,7%
Compensations fiscales (art 748)	-337 550	111 522	-133,0%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	124 501	1	-100,0%
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	0	800	
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	17 838	24 132	35,3%
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 573 983	7 629 159	16,1%

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 16.1% sous l'effet principalement du produit fiscal (+524 000 €).

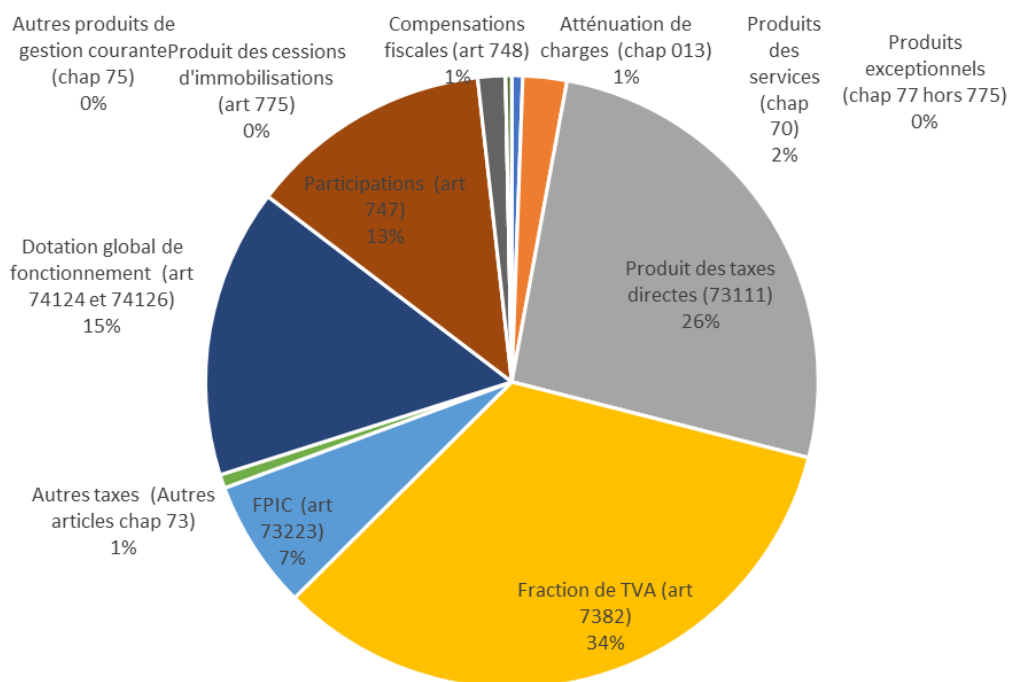
La dotation globale de fonctionnement progresse faiblement à + 28 000 €.

Les autres subventions perçues et liées à des dépenses de fonctionnement ont progressé de 422 000 € (prestation CAF petite enfance, subvention ADEME projet Prélude).

La fiscalité : comparatif intercommunalité

Nom du groupement	Taxe de foncier bâti	Taxe de foncier non bâti	Cotisation foncière des entreprises
CC de Cattenom et Environs	9,63	3,31	26,45
CC du Bassin de Pompey	6,1	4,72	26,25
CC Bouzonvillois-Trois Frontières	5	14,6	20,11
CC Orne Lorraine Confluences	3,51	5,11	30,56
CC du Saulnois	2,8	6,14	20,31
CC du Pays Haut Val d'Alzette	2,7	4,17	25,37
CC Moselle et Madon	2,45	2,12	26,3

Structure :



III. La santé financière de la CCPHVA et l'endettement

a) L'autofinancement

L'épargne de gestion correspond à la capacité de la CCPHVA de dégager des ressources sur sa gestion courante. L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion déduction des frais financiers payés sur la dette communale. Enfin l'épargne nette est égale l'épargne brute moins le remboursement annuel du capital de la dette.

Budget principal

Soldes intermédiaires de gestion	2020	2021	Evolution
Epargne de gestion	-82 949	-490 446	-491%
Epargne brute	-120 917	-623 533	-416%
Epargne nette	-214 313	-785 790	-267%

b) L'endettement

Evolution de l'encours et de l'annuité de la dette et taux moyen de la dette

Budget Principal :

	2020	2021
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	1 341 045	13 537 615
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	13 537 615	17 075 358
Remboursement capital de la dette	93 396	162 257
Intérêts de la dette (art 66111)	37 967	133 087
Annuités	131 363	295 345
Taux moyen de la dette	0,3%	0,8%

L'encours de dette comporte 2 emprunts relais pour un montant total de 8 290 000 € dont l'échéance est 2023. Le taux moyen de la dette est bon à 0.8%

La dette du budget principal est extrêmement sécurisée car toutes les lignes d'emprunt sont classées en 1A de la charte Gissler (charte de bonne conduite de la gestion de dette).

c) Le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement

Budget Principal

Indicateurs	2020	2021
Taux d'épargne brute	- 1,84%	- 8,17%
Ratio de désendettement	-112	-27

La capacité de désendettement est le nombre d'année nécessaire à la collectivité pour rembourser toute sa dette. Elle est en secteur négatif depuis 2020 tout comme le taux d'épargne brute. Ce dernier est couramment utilisé en comparaison avec d'autres collectivités et permet d'évaluer la suffisance ou l'insuffisance des ressources propres.

IV. Les dépenses d'équipement et leur financement

a) Budget principal

Dépenses d'équipement

Le taux d'équipement de la CCPHVA est élevé et traduit la finalisation des projets engagés lors du précédent mandat et le lancement du grand projet de rénovation de l'éclairage public engagé par la collectivité.

Opération	2019	2020	2021
Construction du pôle culturel de l'Arche			
Dépenses TTC	3 434 657 €	4 904 209 €	4 988 921 €
Recettes (hors FCTVA)	936 351 €	3 740 351 €	2 989 196 €
Déploiement fibre optique			
Dépenses TTC	1 112 160 €		616 000 €
Recettes (hors FCTVA)			
SMART City Eclor			
Dépenses TTC		729 775 €	220 432 €
Recettes (hors FCTVA)			125 000 €
Rénovation Eclairage Public			
Dépenses TTC			4 940 769 €
Recettes (hors FCTVA)			452 692 €
Installation capteurs photovoltaïques site déchèterie			
Dépenses TTC			122 620 €

Financement

	2020	2021	
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	6 586 559	11 261 756	
Subventions d'équipement (art 204)	419 461	1 022 499	
Autres investissements hors PPI	8 000	3 000	
Autres immobilisations financières (chap 27)	5 700	0	
Total des dépenses réelles d'investissement	7 019 720	12 287 255	Part 2021
FCTVA (art 10222)	179 550	1 395 351	11%
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	3 871 976	3 592 833	29%
Autres immobilisations financières (chap 27)	4 060	0	
Emprunts nouveaux		3 700 000	30%
Emprunts relais	0	8 290 000	67%
Total des recettes réelles d'investissement	4 055 586	16 978 184	

Le financement des dépenses d'équipement est assez équilibré entre l'emprunt nouveau (30%) et les subventions reçues (29%); la part des ressources propres est limitée à 11% faute d'autofinancement positif.